

DANS CE
NUMÉRO :

Edito 1

En bref 2

Manifeste 3
ICEM

Quoi de
neuf ? 4
5

Vie syndicale 6
7

La sécu a 75
ans 8
9

10
CDCA 11

12

UTR 13

La NEF 14

page culturelle 15

Contacts 16

Adhésions

Les oubliés de la crise

Pour « sauver » les entreprises et faire en sorte qu'elles redémarrent rapidement dès que la crise sanitaire sera finie, l'État a pris des mesures (Prêts aux entreprises, exonération de charges, et financement de l'activité partielle) visant surtout à relancer la croissance et à créer ainsi de la richesse économique. Mais ceux qui sont déjà exclus de ce système voient leur situation (qui était déjà difficile) se dégrader. Les travailleurs précaires deviennent des travailleurs pauvres.

9 millions de pauvres en France. Comme tous les ans les bénévoles de la banque alimentaire seront à la porte des supermarchés les 27 et 28 novembre. Mais cette année, la pauvreté **touche en plus** les étudiants boursiers qui n'ont plus de petits boulots, les livreurs de repas à vélo **et toujours** ceux qui organisent la survie de leurs familles en faisant des choix pour dépenser les derniers euros. Dans les queues qui s'allongent devant les distributions des restos du cœur, 1 personne sur deux a moins de 25 ans.

L'épidémie a révélé et aggravé les inégalités entre ceux dont on dit qu'ils ont économisé environ 55 Milliards d'euros et ceux qui n'ont plus de revenu parce que les boulots de l'intérim, les CDD n'existent plus. Le RSA (1186€ pour un couple avec 2 enfants) ne suffit pas, On voit apparaître des distributions de colis alimentaires dans les universités. Les aides financières ponctuelles, les primes aident à survivre au jour le jour. Mais l'angoisse du lendemain est toujours là. Le Secours Populaire a vu arriver 45% de gens inconnus ayant basculé dans la pauvreté.

Des organisations du Pacte du Pouvoir de Vivre ont chiffré à **800€ le revenu minimum décent qui permet de vivre et de s'engager dans la formation, et la recherche d'emploi.**

L'action de l'Etat ne doit pas se limiter à relancer l'économie en donnant des moyens aux entreprises sans contrepartie : Bridgestone (863 salariés) a annoncé la fermeture de son usine de Béthune ; cette entreprise a reçu **1,8 million d'euros en 2018** dans le cadre du CICE. .

Les revendications de la CFDT :

- Augmentation du RSA de 100€
- RSA pour les jeunes de moins de 25 ans.
- Contrôle de l'utilisation des aides publiques sous peine de restitution des sommes versées aux entreprises sans contrepartie.

« Un pays qui n'est pas capable de donner les moyens de vivre correctement à autant de personnes est menacé en termes de cohésion sociale, de vivre ensemble » a mis en garde Laurent Berger.

Suzy SALVADORI

Quelques petites données pour étayer l'édito.

Le secours populaire a vu arriver 45% de gens inconnus ayant basculé dans la pauvreté.

Le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, indiquait que la baisse des impôts sur la production allait faire gagner en moyenne 13 000 € PERENNE aux entreprises.

Les départements signalent un accroissement de 15 à 20% de demandes de RSA.

La suppression partielle de l'ISF (passé en IFI (impôt sur la fortune immobilière)) a permis aux 100 plus gros contribuables de gagner 1.2 million d'euros.

(Sources : Alternatives économiques. Novembre 2020)



Budget 2021 de l'Education Nationale : quelques chiffres ...

- Hausse de 1,4 Milliard d'€ dont 400 millions pour la revalorisation et 775 millions pour la hausse des salaires due à l'ancienneté
- 2039 postes créés dans le 1er degré
- 1800 postes supprimés dans le 2nd degré et 239 dans le privé
- 3000 postes "créés" en heures supplémentaires (2nd degré)
- 4000 postes supplémentaires d'AESH

Pour le Sgen-CFDT, le budget de l'Éducation nationale est certes en augmentation sensible mais cela reste en deçà d'un investissement massif pour l'éducation et la formation des jeunes que nous revendiquons, et les mesures prises ne permettent pas toute l'amélioration du service public et certaines vont dégrader les conditions de travail des agents.

Manifeste pour une éducation populaire. 2020.

« L'éducation est épanouissement et élévation » (charte de l'Ecole Moderne, article 1)

A l'heure où les mouvements pédagogiques sont mis à mal par la suppression du peu d'aide matérielle que leur offrait le ministère de l'Education nationale (suppression des mises à dispositions : 5 il y a quelques années à l'ICEM, 2 depuis peu), le mouvement ICEM - Pédagogie Freinet publie un Manifeste pour une Ecole populaire 2020 qui est, en quelque sorte, un rappel des fondements de cette pédagogie active qui repose sur des préceptes immuables que l'on retrouve de façon précises et passionnées dans « Naissance d'une pédagogie populaire » (édition Maspéro) écrit par Elise Freinet en 1968 quelques temps après le décès de son compagnon de même que dans le numéro 229 d'octobre 2016 de la revue « Le nouvel éducateur » pour les 50 ans de la mort de Freinet. Catherine Chabrun, alors présidente de l'ICEM, constatait « l'indifférence, la crainte voire l'opposition chez certains professionnels de l'éducation. » Le mouvement Freinet présent dans la quasi-totalité des départements et dans une bonne centaine de pays ferait-il peur ? Catherine Chabrun avait une petite idée de la réponse à la question. « Le projet de Freinet qui articule pratiques pédagogiques et engagement social est sans doute « trop » révolutionnaire. En effet il vise, encore aujourd'hui, la construction d'un homme et d'une femme qui, ne pouvant se satisfaire d'une société asservissante, prendront les manettes de leur destinée économique, sociale, culturelle... ».

Les invariants remettent en perspective permanente les fondements de la pédagogie populaire pensée depuis le village de Bar-sur-Loup dans les Alpes maritimes où il commença son enseignement jusqu'à nos jours où aucun d'eux n'a pris une ride : la nature de l'enfant (invariants 1 à 3), les réactions de l'enfant (invariants 4 à 10), les techniques éducatives (invariants 11 à 30).



1966. Freinet meurt après 40 ans de combat pour une éducation populaire, performante, joyeuse, efficace. Les droits de l'enfant, la démocratie à l'école, la vie coopérative, la créativité, la méthode naturelle, l'école du travail sont les socles de la pédagogie active telle que Freinet l'avait imaginée, mise en œuvre, équipée avec des outils particulièrement efficaces. C'est ce que ce Manifeste pour une Education populaire veut réaffirmer 73 ans après la création de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne. Invariant n°30 : « c'est l'optimiste espoir en la vie » !

Daniel VILLA-VEGA

Deux témoignages

Témoignage d'une collègue qui prend sa retraite :

Quitter sa vie professionnelle dans la confusion.

Partir à la retraite dans une période de crise sanitaire, économique, sociale et politique a été une expérience particulière.

Ma génération a vécu la massification au lycée, partir actuellement signifie terminer un cycle ; cela pourrait être valorisant. Et bien non. L'application de la réforme du lycée provoque un ressenti d'échec face au déni des valeurs de démocratisation et d'émancipation des adolescents.

Cet engagement a été suspendu le 17 mars pour entrer dans une phase de télétravail. Mettre en place de nouvelles stratégies pédagogiques dans l'urgence a été stimulant, notre expérience a été un atout dans ce contexte. Mais ces innovations ne pourront pas être exploitées, ce qui nous laisse sur un sentiment d'inachevé.

Au mois de mai et de juin, nous avons vu ponctuellement et partiellement nos élèves sans pouvoir retrouver une routine ni pouvoir dire au revoir convenablement à notre dernière génération d'élèves.

Je suis revenue en septembre pour un mois de tâches administratives comme la surveillance des tests de positionnement ou la surveillance des épreuves d'E3C, ... Là nous sommes confrontés à un protocole sanitaire mieux compris mais toujours délicat à imposer. Alors que le lycée avait donné ses masques au personnel soignant au mois de mars, en septembre le stock de masques est rapidement épuisé.

L'accès à la cantine provoque l'étalement des cours entre 11h 30 et 14 h, pour certains cela induit des emplois du temps encore plus chaotiques. Le marquage au sol, soigneusement élaboré au mois de mai, est vite obsolète. Dire bonjour (et surtout MERCI) aux agents chargés du nettoyage, trop rapidement car ils sont au bord du burn-out.

Il faut trouver un trésor de patience et d'humour pour régler les soucis de masque. Les adolescents découvrent leurs propres problèmes de santé (hygiène dentaire , acné, asthme, ...) mais aussi de nouvelles inégalités (le masque qui provoque des démangeaisons , le masque qui glisse et qu'il faut remonter , ...) ainsi qu' à une société de la délation et du fanatisme (tel prof qui ne porte pas le masque, tel élève qui porte le masque sous le nez) . Heureusement, septembre a été ensoleillé, nous pouvions aérer les salles de cours.

Quand un élève manque à l'appel, les questions sont là : il est positif ? Il est cas contact ? Sa mère ? Son père ? Ou peut- être qu'il est juste en retard ?

L'entrée dans une nouvelle phase de ma vie n'est pas plus simple. Les projets sont suspendus, certains définitivement, d'autres reportés à l'an prochain. Vivant dans un département peu touché par la pandémie, me voici confrontée à des voisins égoïstes et indifférents aux autres qui sont désemparés par la privation de l'accès à la consommation et aux loisirs.

Heureusement, ceci n'est pas une expérience personnelle mais l'expérience d'une génération qui échange à propos de sa perplexité. Comment pouvons - nous faire le lien dans une société désemparée ?

Anne-Marie ASSALIT

Témoignage d'une jeune collègue

Après une fin d'année scolaire très mouvementée et épuisante au mois de juillet, j'étais très enthousiaste de retrouver le chemin de l'école le 1^{er} septembre. Pour la première fois dans ma petite carrière d'enseignante (je suis titulaire 2^{ème} année), j'ai eu la chance de retrouver des collègues que je connaissais et avec lesquelles j'adore travailler, ainsi que des élèves que j'avais eu dans mes classes l'année dernière en tant que remplaçante. Quel bonheur de retrouver cette école où je me sens si bien !

La première période s'est bien passée dans l'ensemble mais elle a été très intensive. Au début des vacances de la Toussaint, je ressentais une fatigue digne d'un mois de décembre... mais nous n'étions qu'au mois d'octobre ! Les vacances étaient donc les bienvenues.



Depuis le début de l'année scolaire, nous portons le masque toute la journée (même durant la récréation !) comme l'exige le protocole sanitaire. Je mesure pleinement que c'est essentiel pour notre santé mais j'ai bien mesuré aussi la difficulté de le supporter tout en faisant la classe, sans parler des effets secondaires qui s'y ajoutent : extinction de voix, maux de gorge car on force beaucoup plus sur sa voix, gêne dans certaines situations d'apprentissage, maux de tête, irritations de la peau avec les frottements du masque ... Malheureusement, il va falloir s'y habituer.

Avec le covid, on se lave les mains plus régulièrement à l'école et cela est une habitude qu'il faudra conserver ! En effet, cela permet d'apprendre aux enfants à bien se laver les mains dès le plus jeune âge et à adopter les bons gestes pour protéger sa santé et celle des autres (et puis ça limite la propagation de tous les autres virus !).

A ce jour, j'ai un regard plutôt positif sur le début d'année scolaire que j'ai vécu. Malgré les adaptations qu'il a fallu mettre en place, la fatigue ressentie certains jours, les moments où on ne supporte plus le masque, où l'on a plus de voix, chaque jour passé en classe est un plaisir (surtout après le confinement, la classe à distance expérimentée entre mars et mai l'année dernière, j'apprécie d'être en présentiel !).

Je souhaite terminer ce témoignage avec beaucoup de positivité et d'optimisme qui j'espère seront communicatifs : j'aime mon métier et je suis fière d'exercer celui-ci.

Enfin, lors de la reprise, lundi, je ne manquerai pas d'avoir une pensée pour Samuel Paty, pour sa famille, pour ses collègues et pour ses élèves.

Charlotte BIANCO, enseignante premier degré 31

Compte rendu du conseil de l'Union Fédérale des Retraités SGEN-CFDT du 14/10/2020 en visio conférence

14 conseillers, Vincent Bernaud trésorier du SGEN et Yves Vérollet membre du bureau de l'UCR ont pu participer à ce conseil qui devait initialement se dérouler en présenciel à Paris.

Un tour de table a permis de faire le point sur la situation des SSR en régions, sur les actions menées pendant le confinement et la signature des conventions avec les UTR découlant du protocole tripartite confédération ,SGEN, UCR.

Le congrès du SGEN a été reporté, il aura lieu à Dijon du 17 au 21 mai 2021. La résolution doit être actualisée, les modifications statutaires et la charte financière doivent être validées. L'UFR pourra intervenir dans le rapport d'activité.

L'Assemblée Générale de l'UFR aura lieu les 16 et 17 mars 2021 à Paris, 60 délégués sont prévus. Le bureau prépare un rapport d'activité. Un débat d'actualité sera organisé avec l'UCR. L'élection des conseillers puis du bureau (5 membres) sera ensuite organisée, les candidatures pour le conseil seront constituées de binômes.

Yves Vérollet a dressé un historique de la prise en compte de la dépendance en France : à partir de 1997, en passant par la création de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie CNSA, en indiquant les lois et rapports qui se sont succédés sur ce sujet (loi ASV, rapports Libault , El khomri, Vachey, création de la 5 ième branche autonomie en août 2020). La CFDT a beaucoup travaillé sur le sujet et a fait des propositions de financement qui ne sont pas retenues par le gouvernement (prélèvement de 1 % sur les successions, CADES à utiliser pour ce 5 ième risque) . Le financement (lisibilité des prélèvements, taux de CSG ?) et la gouvernance de cette 5 ième branche demeurent flous (pilotage de l'état ? des départements ? rôle de l'ARS ? de la CNSA ?)

La prise en charge actuelle des personnes âgées et handicapées montrent de grandes disparités, un ré-équilibrage des financements est nécessaire avec un socle national. La CFDT prône un financement public, les complémentaires santé (dont certaines prennent en charge déjà en partie ce risque) attendent les décisions de l'état, la situation financière des EHPAD et le reste à charge des hébergés posent questions.

Le projet de loi ne sera pas abouti avant le second semestre 2021 et une concertation baptisée « Laroque de l'autonomie » pourrait être lancée prochainement en régions. Les mutuelles ont fait des économies pendant la crise sanitaire mais les frais hospitaliers ont progressé, leurs tarifs vont donc augmenter (6 % pour celle proposée par l'UCR, voir pour la MGEN le bulletin valeurs mutualistes d'octobre 2020 ...)

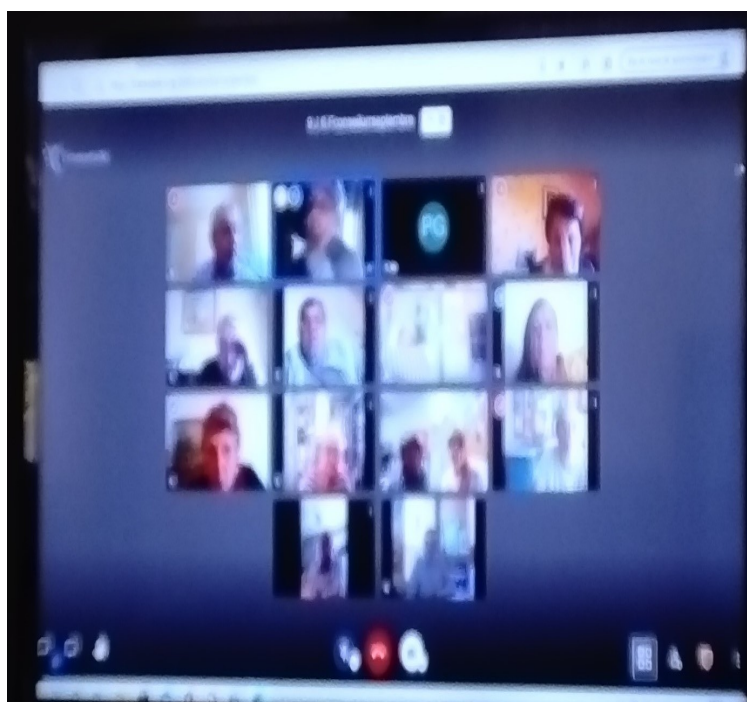
Bernadette RAVAILLE

Les pratiques syndicales à l'ère du numérique

En cette période de crise sanitaire, pas bénigne la crise avec plus de 40 000 décès sur le territoire national dont plus de 1000 en Occitanie (source ARS), la vie syndicale s'adapte.

L'URI (Union Régionale Interprofessionnelle) a cessé les formations sur toute la région tout en maintenant un minimum informatif nécessaire et les réunions en présentiel sont remplacées par des visio-conférences. Que ce soit le bureau de l'UTR du Tarn-et-Garonne, que le conseil de l'URR (Union Régionale des Retraités), l'équipe d'animation de l'UD 82, la CNO (Commission Nationale Organisation) de l'UCR (La Cfdt retraités nationale) ou la commission exécutive de l'URI, les structures continuent leurs travaux, tout ou partie, par l'intermédiaire d'application internet comme Framataalk, Zoom ou Skype.

Et les adhérents « connectés » reçoivent des informations pratiques régulièrement. Celles et ceux qui n'ont pas d'accès internet ou sont réticents à son usage peuvent être pénalisés. C'est vrai. Un minimum est fait à leur encontre comme des tours téléphoniques pour prendre des nouvelles. Il est vrai que c'est plus simple pour une structure d'une centaine de personnes, un peu moins dès qu'on dépasse les 200 ou 300 contacts !



Un écran de réunion du conseil URR (flouté pour le droit à l'image). De haut en bas et de gauche à droite : Lozère, Gers, Hérault (caméra éteinte), la trésorière, l'Hérault (représentant ARS), secrétaire général, absence momentanée du Tarn, le Lot, les Pyrénées orientales, la SSR Sgen, l'Aude, les Hautes Pyrénées, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne.

Daniel VILLA-VEGA

LA SECU A 75 ANS !

La Sécurité sociale (avec une majuscule, ce que nous connaissons aujourd'hui en France est le fruit d'une longue histoire, celle de la protection sociale. Il suffit d'ailleurs d'énumérer les quatre branches qui composent le régime général : maladie famille (Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), recouvrement (Agence centrale des organismes de sécurité sociale ACOSS, et ses organismes locaux, les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)) ; branche vieillesse (Caisse nationale d'assurance vieillesse CNAV et ses organismes locaux, les seize CARSAT) pour deviner que toute société a dû s'organiser pour prendre en compte les malades, les personnes âgées et celles sans travail.



Il serait illusoire de vouloir retracer les différentes formes de la protection sociale à travers les siècles même en se limitant aux dates habituellement retenues comme origines, que ce soit la création du premier « régime de retraite » pour les marins par Colbert en 1673 ou la loi du 5 Avril 1910 créant le premier système interprofessionnel de retraite au bénéfice des salariés faiblement rémunérés des secteurs industriels et agricoles, les retraites ouvrières et paysannes chères à Jean Jaurès. « Selon ses principales dispositions, elle rend obligatoire une triple contribution : une contribution ouvrière (9 francs par an pour les hommes, 6 francs pour les femmes et 4,5 francs pour les moins de 18 ans), une contribution patronale (elle est de 9 francs, donc équivalente à celle des ouvriers) et une participation de l'État. Le montant des pensions versées est extrêmement modeste : entre 60 francs par an et 360 francs. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans. Le système général de gestion des caisses est un système de capitalisation ». Les principes du système mis en place sont de type bismarckien Le travailleur et sa famille sont protégés par des assurances obligatoires, financées par des cotisations des travailleurs et des employeurs, assises sur les revenus du travail et gérées, dans des caisses autonomes de l'État, par les partenaires sociaux.

En 1935, le terme sécurité sociale apparaît le 14 août 1935 dans une loi promulguée par le président Roosevelt aux États Unis tandis qu'en 1942, William Beveridge publie un rapport inspiré de Keynes jetant les bases du système social britannique caractérisé par trois principes : l'Universalité (une couverture pour tout le monde), l'Uniformité (une aide identique pour tous), enfin l'Unicité (une administration gestionnaire unique) tandis que le financement est assuré par l'impôt.

Pierre Laroque qui avait au début des années 1930, contribué à la mise en œuvre des assurances sociales et rejoint Londres constate l'impact du rapport Beveridge. Il est l'instigateur de la sécurité sociale dont il sera le premier directeur général.

La seconde guerre mondiale ayant ruiné les caisses d'assurances sociales, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 mettent en place un système de type « bismarckien » (gestion par les partenaires sociaux, financement par des cotisations à la charge des employeurs et des salariés) réformant les assurances sociales des années trente. Si l'ordonnance du 4 octobre crée un régime général ayant vocation à rassembler l'ensemble des actifs (salariés des secteurs privé et public, exploitants agricoles, travailleurs indépendants et secteurs spécifiques d'activité), elle reconnaît également la possibilité de maintien de certains régimes particuliers de sécurité sociale préexistants (régimes dits « spéciaux »).

Durant les décennies suivantes, le système se développera par les risques couverts (1947 : assurances complémentaires) et par les personnes couvertes (1948 : instauration trois régimes spécifiques d'assurance vieillesse pour les professions non salariées non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales). Mais cette extension va aussi donner naissance au « trou de la sécu » et aux multiples tentatives pour y remédier, en commençant en 1967 par la création de caisses séparées pour les trois branches (santé, vieillesse, famille).

Les avancées en matière de protection sociale des années Mitterrand (retraite à 60 ans en 1982, RMI en 1986) et les changements de la pyramide des âges reposent la question du financement de la sécurité sociale et en 1990 le gouvernement Rocard crée la CSG de sorte qu'à côté des contributions basées sur le travail apparaît un financement par l'impôt pesant sur l'ensemble des revenus et donc renforçant les aspects beveridgiens du système. De novembre 1995 à février 1996, le plan Juppé crée une nouvelle catégorie de lois, les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS), gages de l'association de la représentation nationale à la détermination de l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

Les deux dernières décennies ont vu des évolutions vers plus d'universalité (1999, Couverture maladie universelle (CMU), 2018, le Régime social des indépendants est rattaché au Régime général de la Sécurité sociale) et en même temps, plus d'harmonisation (2003 : réforme des retraites (harmonisation progressive de la durée d'assurance pour bénéficier d'une pension à taux plein entre les différents régimes, évolution progressive de cette durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie, créations de dispositifs de retraites anticipées pour les assurés ayant commencé à travailler jeune et ayant effectué de longues carrières).

Alain ALCOUFFE



Une cinquième branche, relative à la lutte contre la dépendance (Caisse nationale Solidarité Autonomie) a été créée par une loi du 30 juin 2004

Gilles Candar, Guy Dreux, Le sens du mouvement : la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, Cahiers Jaurès 2011/1 (N° 199), (97- 110)

D'après le chancelier Bismarck qui les instaura en Allemagne pour couper l'herbe sous le pied du mouvement socialisme en 1883 (assurances maladie), 1884, (assurances des accidents du travail), 1889 (retraites).

CDCA, qu'es a co ?

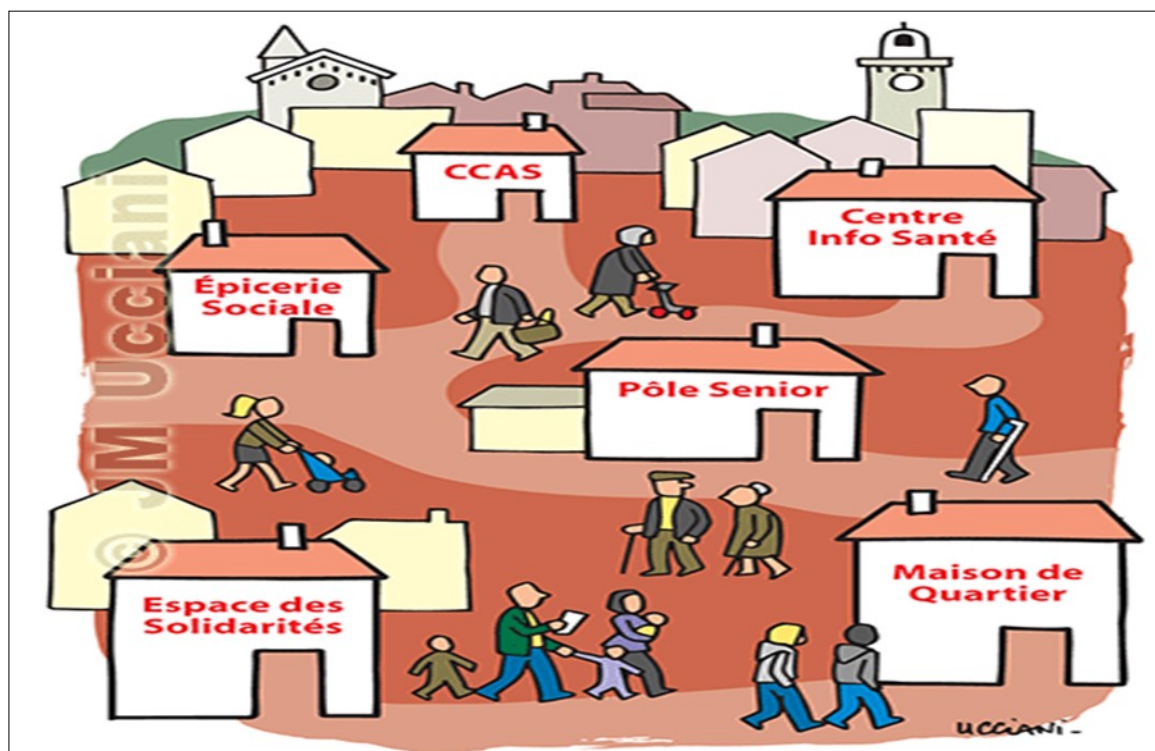
Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA remplace le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) et le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA). Cette instance nouvelle présidée par le président du Conseil départemental a pour ambition de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les personnes et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Le rôle du CDCA est d'émettre des avis et des recommandations :

prévention, accompagnement médico-social et accès aux soins, aides humaines ou techniques, transport, logement, habitat collectif, urbanisme, aide aux aidants, maintien à domicile, culture, loisirs, vie associative...

Le CDCA est par exemple consulté sur les schémas départementaux relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie. Ces schémas programment l'évolution des établissements et services existants et la création de structures pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Il peut débattre de tout sujet relatif aux politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées, selon des modalités d'organisation qu'il définit.



Le CDCA (suite)...

Il est constitué de 4 collèges :

Premier collège : représentants des retraités, des personnes âgées et des proches aidants (pour la formation personnes âgées) et représentants des personnes handicapées et des proches aidants (pour la formation personnes handicapées).

Deuxième collège : représentants des institutions. Par exemple, des représentants de l'Etat, du conseil départemental, de l'ARS, de l'ANAH et des caisses de sécurité sociale.

Troisième collège : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées : par exemple, des représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quatrième collège : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du CDCA : par exemple, des représentants des bailleurs sociaux ou des organismes en charge de l'organisation des transports.

Un exemple dans le Tarn :



L'Union Départementale (UD) du Tarn a mandaté Yvonne Steffan, membre de l'Union territoriale des retraités (UTR) et sa suppléante Bernadette Ravaille pour siéger au sein du premier collège du CDCA et y défendre les valeurs de la CFDT.

En mars 2019, le CDCA a été réuni et a travaillé en commissions avant la mise en place dans le département, d'une Maison De l'Autonomie (MDA) qui regroupe les services du département pour les personnes âgées et ceux de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ces réunions très riches ont permis d'identifier et de clarifier les attentes des différents acteurs (personnels des services, personnes âgées ou handicapées).

Le CDCA (fin)...

Un site internet, <https://mda.tarn.fr>, a été créé pour informer et aider les usagers dans toutes leurs démarches. Il recense également toutes les actions mises en place dans le département pour ces usagers et leur famille (aidants familiaux), en particulier dans le domaine de la prévention.

Lors du premier confinement, ce site a maintenu le lien entre les usagers et les services, il a fait connaître la plateforme Happyvisio qui permet d'assister en visio à des conférences et des activités de bien être gratuites pour tous à partir de ce lien : <https://www.happyvisio.com/>.



Facile A Lire et à Comprendre

Le 30 septembre 2020, les rapports d'activité 2019 des services de la direction de l'autonomie et de la MDPH ont été présentés au CDCA ainsi que les travaux en cours en 2020 (par exemple la mise à disposition de tablettes numériques dans les EHPAD, l'aide à l'équipement domotique des domiciles) et les perspectives pour 2021 (concertation départementale sur l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et soutien à la création de maisons partagées pour les personnes âgées).

De même, les trois groupes de travail sur la société inclusive, le soutien aux proches aidants et le fonctionnement de la MDA ont présenté la synthèse de leurs travaux. D'autre part, le CDCA a été consulté sur le Programme Inter-départemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Le PRIAC détermine les priorités régionales de financement des créations, extensions et transformations de places d'établissements et de services médico-sociaux à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour les 4 années à venir. L'ARS (Agence Régionale de Santé) l'actualise ensuite chaque année.

Bernadette RAVAILLE

En direct de l'Union Territoriale des Retraités 31/09

La vie syndicale traditionnelle est difficile en temps de confinement. On est allé de découverte en découverte : la « jauge » qui limite à 6 ou 10 le nombre de participants , le mail - pas inconnu - fort utile pour envoyer et recevoir la lettre aux adhérents et adhérentes, et la visio, une vraie découverte qu'il a fallu apprivoiser. La visio a plusieurs noms : Zoom, jitsi meet, Framatalk, des noms anglais pour échanger, parler en français. La CFDT a choisi framatalk. Ce logiciel libre permet d'ouvrir sur l'écran un salon de discussion où tous les invités peuvent dialoguer, et échanger.

Commission développement :

2 rencontres où ont été présentées et discutées les stratégies pour faire connaître le syndicalisme retraité aux adhérents proches de la retraite. Les responsables des différents syndicats ont reçu un courrier leur proposant d'inviter un membre de la commission pour présenter nos objectifs et nos activités. Nous avons aussi contacté le bureau de l'Union départementale où tous les syndicats sont représentés pour appuyer notre demande de contact avec les salariés.

Commission formation

Plusieurs formations prévues en cette fin d'année ont été annulées et sont reportées à l'année 2021

Accueil des nouveaux retraités : Découvrir l'utilité sociale du syndicalisme retraité, connaître l'organisation, ses valeurs et ses activités. *(Cette formation est reportée au premier trimestre 2021)*

Développement durable : Sensibiliser les retraités sur les enjeux du développement durable / Sensibiliser les retraités sur des comportements vertueux de préservation des équilibres naturels / S'approprier la loi sur la transition énergétique, les propositions de l'accord de la COP 21, et du pacte du pouvoir de vivre / Intégrer la dimension écologique dans nos démarches syndicales. *(Cette formation est reportée au 4^{ème} trimestre 2021)*

Adhérents CFDT bientôt en retraite : Apporter aux adhérents salariés un service de préparation et d'accompagnement au départ à la retraite / Donner des informations et des pistes de réflexion pour choisir sa date de départ et définir son projet de vie / Donner envie de rester à la CFDT retraités et en faire découvrir le fonctionnement *(Cette formation est reportée au premier trimestre 2021)*

Proche aidant et Conseil de vie sociale : Des millions d'aidants familiaux ont besoin de conseils et de représentation collective. Le conseil de vie sociale est une instance représentative des usagers dans le médico-social. Cette instance de dialogue légale et obligatoire est issue de la loi de 2002. Elle représente les personnes concernées et leurs aidants familiaux. Elle concourt à la prévention de la maltraitance et à la promotion de la bientraitance. *Cette formation aura lieu au deuxième trimestre 2021)*

Suzy SALVADORI

Choisir la NEF et le Crédit Coopératif.

Avec notre argent, nous pouvons aussi donner notre avis sur nos choix et lutter contre le changement climatique.

La NEF

A l'occasion d'une semaine de l'Economie Sociale et Solidaire, nous avons découvert la NEF société financière qui s'est transformé en Coopérative financière et souhaite devenir une banque éthique mais le chemin est long...

"Par-delà ses labels ou son Comité d'éthique, c'est donc la place accordée à l'individu au sein de la Nef - l'individu porteur d'un projet, l'individu épargnant qui choisit d'orienter son épargne ou l'individu salarié - qui garantit avant tout l'éthique de son action."

"Pour que l'argent relie les hommes" la Nef collecte de l'argent auprès d'épargnants pour financer exclusivement des projets porteurs de valeurs écologique, culturelle ou sociale. Elle publie chaque année la liste de tous les projets qu'elle finance. (Filière bio, énergies renouvelables, Économie circulaire et zéro déchet, Insertion, Culture)

Nous avons alors choisi de participer à cette coopérative en prenant des parts sociales et en ouvrant un livret d'épargne. Cela nous permet de savoir à quoi sert notre argent. Quand nous avons pris ses parts sociales à la NEF nous avons aussi choisi de changer de banque.



Pourquoi changer de banque ?

Pour choisir celles qui correspondent le mieux à nos engagements et à nos valeurs car le climat ne peut pas attendre !

Les classements des banques réalisés par le Amis de la Terre et Oxfam en fonction de leurs pratiques et spécialement de leur soutien aux énergies fossiles ou renouvelables nous ont décidés à choisir le Crédit Coopératif.

Martine CHARPENTEAU

https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2020/04/Liste_financements_Nef_2019.pdf

<https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2015/06/20150603-guidebanque2014.pdf>

https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2018/11/BanquesFrancaises_Fossiles_Nov2018.pdf

Lectures



Une réflexion sur le système scolaire français qui, selon les auteurs, n'a pas tenu ses promesses d'égalité des chances et de progrès de l'esprit démocratique. Les deux sociologues montrent comment l'école a généré d'autres formes d'inégalité et prônent un changement rapide de l'institution pour retrouver une cohésion sociale.



Dans cet essai, le spécialiste en sciences de l'éducation raconte l'histoire de la pédagogie et ses avancées, de la III^e République aux enfants sauvages, en passant par ses théoriciens, de Bergson à Montessori. Il montre aussi comment les enseignants ont donné la preuve de leur implication par les innovations mises en place dans l'urgence.

Deux lectures de BD que j'ai aimées parce qu'au-delà du plaisir de la lecture, en sort plus informés..

Le dernier Lucky Luke « Un cow-boy dans le coton » nous fait entrer dans l'univers du sud américain où l'or est blanc, mais les travailleurs noirs et esclaves.

Voilà qui ne peut laisser notre redresseur de torts insensible et nous permet de comprendre que si la loi a aboli l'esclavage, elle n'a pas transformé les mentalités et explique encore les USA d'aujourd'hui. Au passage et avec quelques clins d'oeil à l'actualité, on y apprend qu'à la même époque, les shérifs pouvaient être noirs et célèbres !

Ce que l'on découvre en lisant le dernier volume de « **Le chat du Rabbin** » de Johan Sfar, c'est comment des décisions politiques supposées améliorer le sort d'êtres humains qui, vivant en bonne intelligence, ne demandaient rien, peuvent les transformer en communautés irréductiblement ennemies sans jamais apporter de solutions.

Michèle FERLET

Cinéma (avant confinement)

Si vous en avez la possibilité, ne ratez pas le film d'animation en salle actuellement sur "JOSEP" sur les camps d'accueil des réfugiés espagnols dans le sud de la France.

Magistral par le dessin et l'animation, poignant par l'histoire, instructif sur cette période mal connue de notre histoire, bouleversant.

On n'en sort pas intact, mais on ouvre les yeux, et ça fait mal !

Michèle Ferlet

Exposition : LES WISIGOTHS, rois de Toulouse

Une exposition à visiter au musée Saint Raymond à Toulouse



Les Wisigoths, peuple nomade, pendant un siècle, ont fait de Toulouse leur capitale. Parce qu'ils appartiennent aux peuples dits « barbares » de nombreux artistes se sont emparés de leur figure. On les retrouve dans la peinture, la sculpture, la littérature, la bande dessinée, la publicité ou encore les jeux vidéo ; ce sont les mêmes clichés qui sont

exploités : une figure brutale ne vivant que du pillage et de la destruction.

En Espagne, les Wisigoths sont célébrés comme les fondateurs de la nation ; en France, il faut attendre les 30 dernières années pour que leurs vestiges ne soient pas systématiquement détruits.

Anne-Marie ASSALIT

Section Syndicale des Retraités (SSR) Sgen-CFDT

UTR CFDT 31 09 ,3, chemin du pigeonier de la Cépière ,31000 Toulouse

UTR CFDT 12 , 23 avenue de la Gineste 12000 RODEZ

UTR CFDT 32 40 rue Rouget de L'isle, 32000 AUCH

UTR CFDT 46 bourse du travail, place Claude Rousseau 46000 CAHORS

UTR CFDT 65 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes

UTR CFDT 81 maison des associations, 1 place du 1er mai 81100 CASTRES

UTR CFDT 82 , 23 Grand'rue Sapiac BP 837 82000 Montauban

Téléphone SSR : 06 21 07 00 59
Messagerie SSR SGEN CFDT:
retraites.sgen.cfdt@gmail.com

Disponible (s) un peu, beaucoup ou pas du tout , les adhérent-es retraité-es ont toujours leur place dans la vie de la CFDT.

A la retraite, l'adhésion n'est pas automatique, c'est une réelle décision .

Vous êtes adhérent-e du Sgen-CFDT,

Vous venez de prendre votre retraite

Vous êtes en retraite depuis plusieurs années .

Pourquoi poursuivre votre adhésion à la CFDT dans le cadre de la Section Syndicale des Retraités ?

- * Etre solidaire de notre syndicat professionnel

(15 % versé à la Fédération)

- * Soutenir les revendications et agir pour améliorer nos conditions de vie avec tous les autres retraités.

- * Etre informée-e grâce à la presse syndicale qui donne une analyse de l'actualité et de la société correspondant à nos valeurs.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le coût réel de la cotisation.

Pension mensuelle en €	Cotisation mensuelle en €			Cotisation annuelle en €			Cotisation mensuelle après déduction
	Cotis de base 0,50%	Supplément Sgen 0,16%	Cotisation SSR Sgen 0,66%	Cotisation payée	Réduction ou remboursement d'impôt 66% de la cotisation	Cotisation réelle	Cotisation de base + SSR Sgen-CFDT
1000€	5	1,6	6,6	79,2	52,27	26,92	2,24€
1500€	7,5	2,4	9,9	118,8	78,40	40,39	3,36€
2000€	10	3,2	13,2	158,4	104,54	53,85	4,48€
2500€	12,5	4	16,5	198	130,68	67,32	5,61€
3000€	15	4,8	19,8	237,6	156,8	80,78	6,73€
3500€	17,5	5,6	23,1	277,2	182,95	94,24	7,85€
4000€	20	6,4	26,4	316,8	209	107,71	8,97€

Vous pouvez choisir le paiement de la cotisation par prélèvement tous les 3 mois . A votre demande , le trésorier de l'UTR interrompra le prélèvement si vous le souhaitez. **Le paiement par chèque est à l'ordre de l'UTR CFDT de votre département.** .

Suzy Salvadori , Michèle Ferlet , Dominique Mayor-Roustan, Bernadette Ravaille , Daniel Villa-Véga et Claude Alliot animent la SSR Sgen-CFDT . Rejoignez- nous !!!!